

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets à Paris



Sommaire

Le rapport présenté ci-après répond à l'obligation faite au maire par l'article L.2224-5 du Code général des collectivités territoriales de présenter, au conseil municipal, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets. C'est également un outil d'information et de transparence de la gestion des déchets des ménages à Paris.

Avant-propos		page 4
La prévention des déchets		page 5
Les déchets à Paris		page 7
La collecte		page 9
Le traitement des déchets		page 19
Les éléments financiers		page 26
Glossaire		page 29

L'année 2009 est marquée par la baisse sensible des tonnages traités. Les quantités de déchets ménagers ont diminué de 1,6 %, dans le prolongement du recul de 2,2 % constaté en 2008.

Cette décroissance, comme celle du tonnage d'encombrants collectés, est en partie le reflet de la récession économique ; elle va dans le sens de la politique de prévention mise en place par la Ville de Paris. On peut raisonnablement espérer, au vu de ces résultats, une modification durable des comportements et des habitudes de consommation des ménages parisiens.

Confirmant son engagement à relever le défi de la réduction du tonnage des déchets et du recyclage, la Ville de Paris continue ses efforts d'information concernant l'activité quotidienne du traitement des déchets ménagers et les actions de prévention.

Dans cette logique, elle a continué le recrutement d'ambassadeurs du tri qui mènent, en coordination avec les professionnels de la collecte, des animations auprès des Parisiens visant à améliorer la qualité du tri.

FAITS MARQUANTS EN 2009

1°) **Dans le cadre de la semaine européenne de réduction des déchets**, la Ville a organisé du 24 au 28 novembre une exposition tout public sur la réduction des déchets visant à sensibiliser les Parisiens. L'accent était mis sur le bon comportement d'achat tel que le choix du conditionnement adapté au mode de consommation, et la nécessité d'éviter la surconsommation.

A cette fin, des animations ont été proposées aux chais de Bercy, comme dans certains arrondissements, sous forme de jeux, notamment en partenariat avec Ecosystème, Recylum et Corepile. Des spectacles de rue tels que la parade de déchets-mobiles ou des scénètes fixes tendaient à attirer le public vers le lieu de l'exposition et à l'intéresser de façon ludique au thème des déchets et de leur recyclage.

2°) **Le projet de collecte pneumatique** a été validé en mai par le Conseil de Paris et son lancement est prévu pour fin 2013 sur le site de Clichy Batignolles. Le principe est de collecter les déchets ménagers et multi matériaux dans un réseau souterrain de canalisation fonctionnant en dépression. La vitesse d'aspiration varie entre 55 et 90 km/h. L'innovation consiste à limiter les nuisances telles que le bruit, les odeurs et la pollution liées à la circulation des bennes. La collecte pneumatique améliore le cadre de vie des habitants et le niveau d'hygiène de l'espace public.

3°) **La déconstruction de l'usine d'incinération d'Issy-les-Moulineaux** a débuté. Ne répondant plus aux normes, l'usine avait cessé son activité en 2006 au profit du nouveau centre de traitement Isséane. Dans ce chantier, une attention particulière a été portée à la limitation des nuisances, au recyclage et à la valorisation des déchets et gravats ainsi qu'à l'information des riverains.

4°) **Des ambassadeurs du tri ont été recrutés**, afin d'améliorer les gestes de tri des habitants et les sensibiliser à la réduction des déchets. Ils sont au nombre de 95.

En approuvant le plan de prévention des déchets en décembre 2007, la Ville de Paris a décidé de réorienter sa politique de gestion des déchets en favorisant les actions visant d'une part à changer les comportements d'achat et de consommation pour réduire la production de déchets, et d'autre part à développer le réemploi et la réparation. Pour mener à bien cette nouvelle politique elle a développé en 2009 les actions suivantes :

► Opération test « Moins de déchets dans le 11^{ème} »

Une importante opération test de réduction des déchets est lancée sur une population de 50 000 Parisiens du 11^{ème} arrondissement pour identifier quels sont les leviers qui aident les producteurs de déchets, qu'ils soient des résidents ou des entreprises, à limiter leur consommation et leurs rejets. Un diagnostic a par ailleurs permis de définir le niveau de départ de la production de déchets. L'objectif est de réduire les déchets de 5 Kg/an/habitant durant 4 ans.

► Préparation d'une opération **expérimentale** de compostage en pied d'immeuble.

Pour réduire les biodéchets (déchets de cuisines et de jardin) et mieux les valoriser, la Ville de Paris souhaite offrir aux Parisiens la possibilité de les composter sur place. Dans cette optique elle a élaboré un marché et lancé une consultation pour la fourniture de matériel de compostage, la formation de référents d'immeubles en « guide composteur », et le suivi des sites pendant 9 mois. Le démarrage de l'opération est prévu fin 2010 avec les immeubles volontaires.

► « Stop pub »

Mise à disposition des autocollants « stop pub » dans les mairies d'arrondissement pour les parisiens qui souhaitent ne plus recevoir de prospectus publicitaires.

Et demain ?

- ▶ Poursuite de l'opération "moins de déchets dans le XI^{ème}".
- ▶ Mise en ligne sur Paris.fr d'un logiciel d'aide au tri sélectif qui indiquera quelle poubelle utiliser en fonction du type de d'emballage.
- ▶ Développement d'actions de proximité pour sensibiliser toujours plus les Parisiens à la prévention des déchets, au tri et à la propreté.
- ▶ « Marathon du tri » : le marathon de Paris sera l'occasion de communiquer sur le tri des bouteilles d'eau.
- ▶ Lancement d'une étude d'optimisation des collectes sélectives avec Eco-emballages.
- ▶ Lancement de l'observatoire parisien de la réduction, du réemploi et du recyclage.
- ▶ Réponse à l'appel à candidature sur le Plan Local de Prévention des Déchets.
- ▶ Lancement de l'appel à volontariat pour expérimenter le compostage collectif en pied d'immeuble.

Les ressourceries

Pour réduire les déchets à la source, la Ville de Paris soutient la mise en place de ressourceries dans la Capitale. Ces établissements sont des points où les particuliers peuvent venir déposer des objets (électroménager, meubles, quincaillerie, livres, textiles...) dont ils souhaitent se débarrasser mais qui peuvent être encore utilisés, réparés, en partie réemployés, ou recyclés.

En 2009, la ressourcerie « l'Interloque » poursuit le développement de son activité dans le 18^{ème} arrondissement, avec l'acquisition d'un nouveau local dédié à l'apport volontaire. Les quantités collectées ont progressé de 32% entre 2008 et 2009, passant de 124 à 164 tonnes.

Sur ce total, environ 80 tonnes ont été réemployées, 60 tonnes recyclées, et 4 tonnes réutilisées en interne (art & décoration). Enfin, les 20 tonnes qui n'ont pu être valorisées ont été incinérées. L'Interloque a également sensibilisé 5 500 personnes, dont 1 000 enfants, dans le cadre de manifestations, d'animations, et de formations.

Les régies de quartier

Au nombre de sept à Paris, les régies de quartier sont implantées dans les quartiers parisiens « Politique de la Ville ». Ces structures associatives regroupent les collectivités locales, les bailleurs sociaux, les associations locales, les entreprises et les habitants. Elles ont pour mission de concilier insertion professionnelle et dynamisation économique locale.

Sur avis du Pôle emplois, les Régies de quartier peuvent orienter des personnes en difficultés professionnelles, vers des contrats d'insertion à l'échelle du quartier, avec rémunération au SMIC horaire. Elles sont soutenues financièrement par l'Etat et le Département de Paris dans le cadre de ces emplois aidés.

Les déchets à Paris

> L'ORGANISATION GÉNÉRALE DE L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

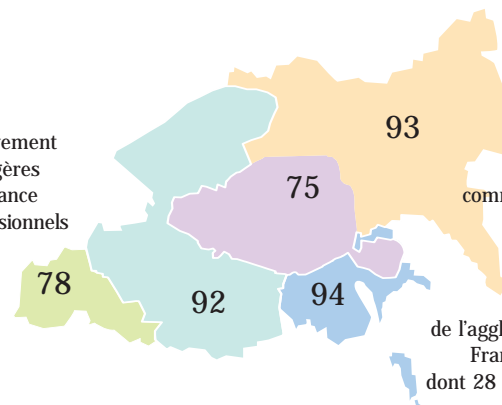
DÉCHETS collectés par la municipalité			
DÉCHETS DE LA COLLECTIVITÉ	DÉCHETS MÉNAGERS et ASSIMILÉS		
	DÉCHETS DES PETITES ENTREPRISES (artisans, administrations, petits commerçants...)	ORDURES MÉNAGÈRES	DÉCHETS OCCASIONNELS
Déchets des espaces verts publics, de voirie, des services administratifs, de l'assainissement (boues d'épuration)	<ul style="list-style-type: none"> • Déchets « assimilés » aux ordures ménagères, (ordures résiduelles, multimatériaux, verre) 	<ul style="list-style-type: none"> • Déchets résiduels • Déchets collectés sélectivement (emballages multimatériaux, verre...) 	Déchets encombrants, déchets verts, déblais, gravats, déchets spéciaux... (apport volontaire en déchèterie ou sur rendez-vous)

La Ville de Paris collecte les déchets



Le SYCTOM de l'agglomération parisienne traite les déchets

La Ville de Paris organise la collecte des déchets. Le Conseil de Paris vote la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et la redevance spéciale des professionnels pour l'enlèvement des déchets non ménagers (contrats DNM).



Le SYCTOM de l'agglomération parisienne (Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères) a été créé en 1984. La Ville de Paris et 83 autres communes adhérentes lui ont délégué leurs compétences de traitement des ordures ménagères.

Le Comité du SYCTOM de l'agglomération parisienne, présidé par François Dagnaud, comprend 68 élus dont 28 représentants de la Ville de Paris.

Population desservie à Paris :
2 215 197 habitants

Population desservie par le SYCTOM :
5 452 653 habitants

■ PRODUCTION DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS PAR ARRONDISSEMENT EN 2009

Arr ⁿ	Population INSEE 2009*	Taux habitat Vertical**	Production totale de déchets en kg/habitant			
			2006	2007	2008	2009
1 ^{er}	18 048	62 %	1 488	1 453	1 422	1 365
2 ^{ème}	21 915	65 %	1 437	1 362	1 256	1 162
3 ^{ème}	34 874	70 %	683	673	653	641
4 ^{ème}	28 868	70 %	773	829	798	799
5 ^{ème}	63 390	79 %	606	591	568	548
6 ^{ème}	46 202	71 %	781	782	751	715
7 ^{ème}	58 207	74 %	696	694	654	626
8 ^{ème}	39 677	65 %	1 630	1 643	1 527	1 453
9 ^{ème}	59 266	80 %	790	809	789	762
10 ^{ème}	94 186	86 %	611	616	585	561
11 ^{ème}	153 027	89 %	555	542	522	513
12 ^{ème}	144 010	92 %	484	486	459	444
13 ^{ème}	181 316	93 %	452	445	436	433
14 ^{ème}	135 618	86 %	485	479	461	463
15 ^{ème}	234 642	92 %	454	451	436	430
16 ^{ème}	161 926	84 %	597	596	570	537
17 ^{ème}	166 279	83 %	529	541	508	487
18 ^{ème}	192 675	89 %	483	475	462	463
19 ^{ème}	185 748	91 %	434	437	431	432
20 ^{ème}	195 303	88 %	426	421	402	408
Total	2 215 197	85 %	558	556	535	522

* Depuis 2006, la population est estimée à partir d'un recensement réalisé annuellement sur un échantillon de 8% des logements. Pour 2009, on prend la population INSEE au 1^{er} janvier 2010.

** Nombre de logements compris dans les immeubles de plus de 10 logements divisé par le nombre total de logements du territoire.

Le ratio kg/habitant/an inclut les déchets ménagers et professionnels collectés par la Mairie de Paris, (cf. tableau sur l'organisation générale page précédente), ce qui explique des disparités notables dans les arrondissements à forte activité économique mais à faible population tels que les 1^{er}, 2^{ème} et 8^{ème} arrondissements.

On estime à un tiers environ du total des déchets collectés, la part de ceux des commerçants et des artisans parisiens collectés par la Ville avec les déchets des ménages. En ôtant cette part non négligeable dans le calcul, le poids de déchets produits annuellement par Parisien serait égal à 348 kg.

La collecte des déchets

À Paris, l'organisation de la collecte des déchets des ménages et assimilés relève de la Direction de la Propreté et de l'Eau. En 2009, les services municipaux ont ainsi assuré en régie la collecte dans les 5^{ème}, 6^{ème}, 8^{ème}, 9^{ème}, 12^{ème}, 14^{ème}, 16^{ème}, 17^{ème} et 20^{ème} arrondissements. Celle des autres arrondissements a été réalisée par des entreprises privées. La collecte des 2^{ème}, 3^{ème} et 19^{ème} arrondissements a été assurée en organisation mixte jusqu'en juin 2009. A partir de juin 2009, le 2^{ème} arrondissement est passé en régie, les 3^{ème} et 19^{ème} ont été confiés au privé.

> LES DIFFÉRENTS DISPOSITIFS DE COLLECTE

En 2009, la collecte des déchets des ménages s'est faite :

soit en porte-à-porte :

- pour les ordures ménagères et assimilées > bacs à couvercle vert ramassés quotidiennement ;
- pour le verre > bacs à couvercle blanc ramassés une fois par semaine ;
- pour les déchets recyclables hors verre (papier, carton, bouteilles plastiques, etc.) > bacs à couvercle jaune ramassés deux fois par semaine.

Dans ces 3 cas, les déchets doivent être déposés et présentés à la collecte dans des bacs roulants et fermés, mis à disposition par la Ville de Paris dans l'ensemble des immeubles. Le volume de ces bacs varie entre 120 et 750 litres et la dotation par immeuble est fonction des besoins constatés.

soit en apport volontaire :

- pour le verre > colonnes à verre situées sur la voie publique ;
- pour les déchets recyclables > apport dans les deux espaces propreté de la ville ;
- pour les déchets recyclables, les encombrants et les produits toxiques > apport dans les six déchetteries de la Ville.

soit sur appel :

- pour les encombrants et pour les produits dangereux > prise en charge en pied d'immeuble par les services de propreté sur rendez-vous auprès du serveur Paris Info Mairie 39 75 ou en ligne sur paris.fr

> NATURE ET VOLUME DES DÉCHETS COLLECTÉS

■ RÉPARTITION PAR TYPE DE DÉCHETS

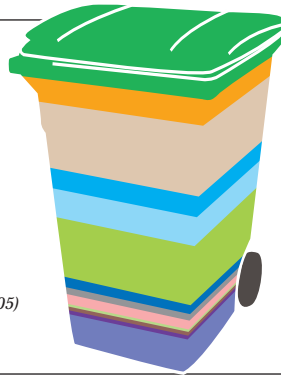
Décomposition des tonnages	2007	2008	2009
Ordures ménagères et assimilés	981 388	947 558	932 178
Bac à couvercle vert	887 216	864 351	841 716
Détritus des marchés	17 710	17 730	18 639
Autres déchets collectés sur voie publique	60 319	50 393	56 620
Déchets des services de la Ville de Paris	3 974	3 697	3 718
Recyclables déclassés en ordures ménagères	12 169	11 382	11 485
Recyclables triés	72 517	71 463	69 710
Collecte du verre (bacs blancs + colonnes)	57 849	61 846	62 001
Encombrants et déchetteries	88 748	92 611	90 392
Des ménages (Collecte voie publique et apport en déchetterie)	84 971	89 184	89 060
Des services	3 777	3 427	1 332
Déchets verts incinérés*	3 469	2 991	2 689
Déchets toxiques en quantités dispersées	173	199	178
Total	1 204 144	1 176 663	1 157 148

* Les déchets verts produits par les services municipaux et incinérés par le SYCTOM sont en diminution depuis 2005 car ils sont peu à peu réorientés vers des filières de valorisation organique (compostage, paillage...) par le biais de marchés privés, ou réutilisés comme amendement in situ. A terme l'incinération des déchets verts devrait disparaître.

On note que la baisse des tonnages se poursuit en 2009 (environ 1,6%). Ceci est lié en partie à une amorce de prise de conscience de la nécessité de réduire sa production de déchets mais aussi à un ralentissement de la consommation des ménages et de l'activité économique, ce qui se traduit par une baisse égale pour les déchets des ménages et pour les déchets dits « assimilés ».

■ LES ORDURES MÉNAGÈRES : COMPOSITION DU BAC VERT

■ Déchets fermentescibles	13,3 %
■ Papiers, journaux, magazines	23,3 %
■ Cartons	12,2 %
■ Verre	6,1 %
■ Plastiques et composites	12,4 %
■ Métaux	3 %
■ Vêtements et textiles usagés	2,4 %
■ Textiles sanitaires	4,3 %
■ Gravats et inertes	2,8 %
■ Bois	3,1 %
■ Déchets spéciaux	0,6 %
■ Fines < 20 mm.	16,5 %



(Données 2005)

La composition du contenu du bac vert est analysée selon un MODECOM (méthode de caractérisation des ordures ménagères mise au point par l'ADEME).

■ LES DÉCHETS RECYCLABLES : COMPOSITION DU BAC JAUNE

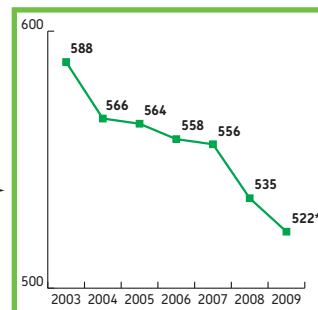
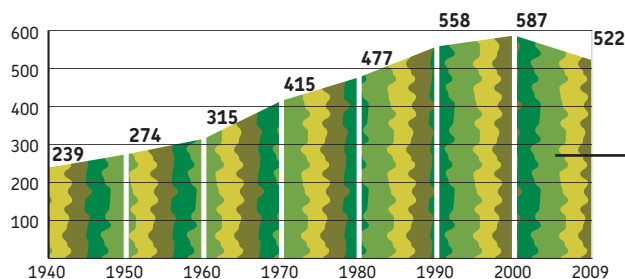
■ Recyclables	79,9 %
■ Journaux, magazines	52,7 %
■ Autres papiers	9,3 %
■ Cartons	11,2 %
■ Plastiques	4,1 %
■ Métal	1,1 %
■ Tetrabrick	0,8 %
■ PAM (ou PEM)	0,7 %
■ Erreurs de tri	20,1 %
■ Ordures ménagères	11,7 %
■ Sacs et films plastiques	1,5 %
■ Verre	1 %
■ Fines	3,3 %
■ Autres	2,6 %



(Données 2007)

■ ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS

En kg par habitant



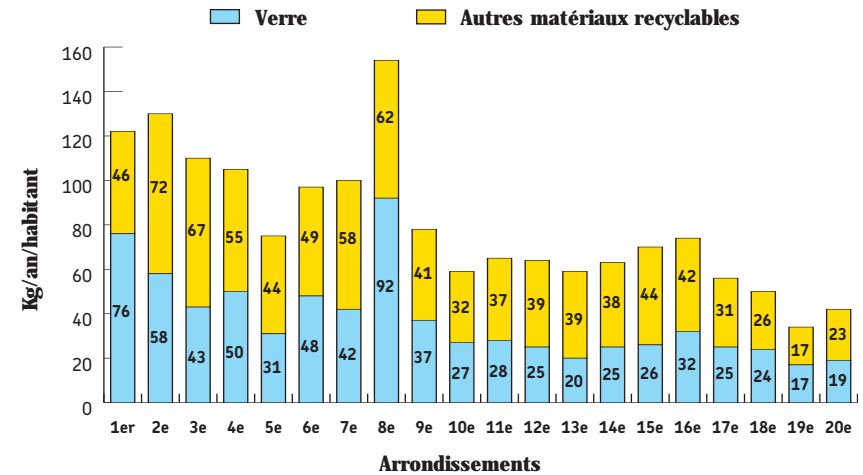
* tient compte de l'augmentation de population INSEE.

2009 = 1 157 148 t collectées soit 522 Kg / hab.

> PERFORMANCE DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

■ RÉPARTITION DES MULTIMATÉRIAUX ET DU VERRE

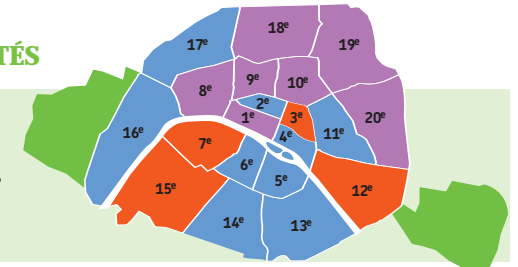
Répartition par arrondissement des déchets recyclables collectés (en kg/an/habitant)



Dans les 2^{ème}, 3^{ème}, 8^{ème} et 11^{ème} arrondissements, où la part des déchets professionnels est très importante en raison d'une forte activité économique, la mise en place d'une collecte sélective 5 jours par semaine pour les cartons des commerçants grossistes accroît sensiblement les performances de tri. La bonne performance du verre dans le 8^{ème} arrondissement résulte d'une forte concentration de cafés, hôtels et restaurants.

■ PART DES DÉCHETS RECYCLABLES SUR LE TOTAL DES DÉCHETS COLLECTÉS

- moins de 11 % : 1^{er}, 8^e, 9^e, 10^e, 18^e, 19^e, 20^e arr^{ts}
- de 11 à 14 % : 2^e, 4^e, 5^e, 6^e, 11^e, 13^e, 14^e, 16^e, 17^e arr^{ts}
- plus de 14 % : 3^e, 7^e, 12^e, 15^e arr^{ts}



■ ÉVOLUTION DES PERFORMANCES DE COLLECTE (en kg/hab.)

Année	2007	2008	2009
Déchets recyclables (hors verre)	39	38	37
Verre	27	28	28
Total	66	66	65

Les performances de tri du verre restent stables. Les performances de la collecte du bac jaune suivent l'évolution générale de la baisse des déchets.

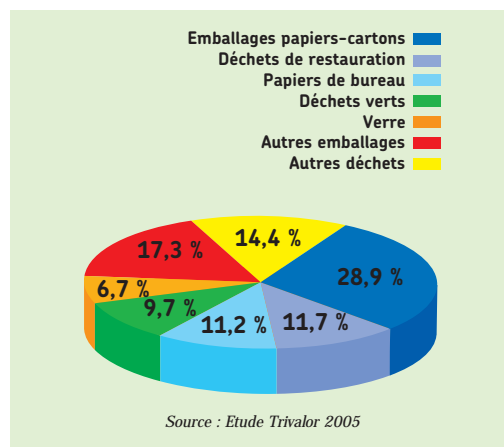
> LA GESTION DES DÉCHETS NON MÉNAGERS (DNM)

Le gisement des déchets des entreprises parisiennes est estimé à 900 000 tonnes (source : Etude Trivalor 2005).

400 000 tonnes seraient collectées par la Ville en même temps que les ordures ménagères, dont 123 000 tonnes soumis à facturation via 2 874 contrats « DNM »*.

Les déchets sont stockés dans des bacs spéciaux à couvercle beige.

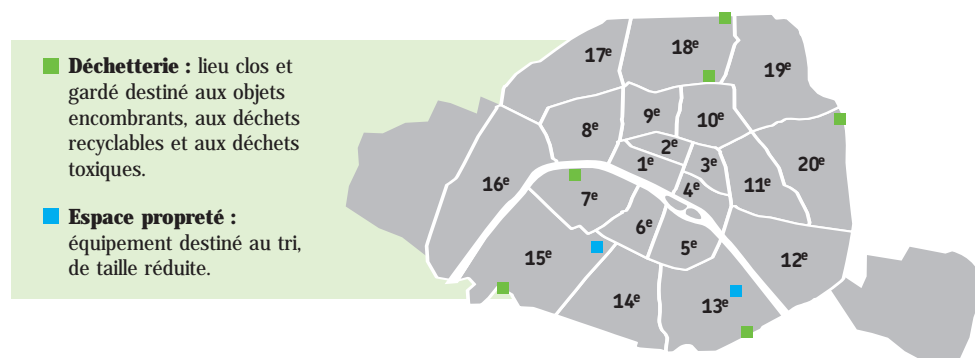
* nombre de contrats au dernier trimestre 2009.



> LA GESTION DES ENCOMBRANTS ET DES PRODUITS TOXIQUES

L'apport volontaire en

La Ville de Paris met à disposition des Parisiens 6 déchetteries et 2 espaces propreté en accès gratuit. Ces espaces de collecte en apport volontaire permettent, d'une part, la récupération de nombreux matériaux issus d'objets encombrants, en vue de leur valorisation en filière de recyclage ou en centre de tri et, d'autre part, de collecter les produits toxiques (batteries automobiles, pots de peinture, etc.) afin de les acheminer vers les filières de traitement spécialisées, empêchant ainsi la dispersion des produits toxiques par dépôt sauvage ou par incinération.



Sur 6 déchetteries, 2 sont gérées par la société DERICHEBOURG-POLYURBAINE (Quai d'Issy et Poterne des Peupliers), 1 par la société EPES (Porte de la Chapelle), et 3 sont en régie (Invalides, Porte des Lilas et Jessaint).

... ou la prise en charge à domicile

Les Parisiens qui ne peuvent se rendre en déchetterie ont la possibilité de demander l'enlèvement de leurs encombrants au pied de leur immeuble en téléphonant au 3975 ou directement en ligne sur Paris.fr, grâce au logiciel de gestion centralisée RAMEN. L'enlèvement à domicile est réalisé dans la demi-journée suivant la prise de rendez-vous.

L'information sur ce service a été faite auprès de l'ensemble des bailleurs et syndics d'immeubles parisiens par diffusion systématique d'affiches et lors du salon annuel de la copropriété.

Bilan de l'application RAMEN

En 2009 les demandes d'enlèvements progressent légèrement grâce à la communication de proximité : elles représentent 43% des points d'enlèvement d'objets encombrants, le restant, 57% sont des dépôts clandestins.

Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

En 2007, la ville a conclu avec l'éco-organisme OCAD3E une convention de récupération des DEEE dans ses 6 déchetteries et ses 7 points de regroupements des objets encombrants. L'objectif est d'atteindre un traitement de 4 Kg de DEEE par habitant et par an soit environ 8.800 tonnes pour la seule commune de Paris. Des aides financières sont apportées par OCAD3E pour la communication auprès de la population, le tri et la collecte.

En 2009, les tonnages collectés par la Ville de Paris continuent de progresser avec 2 390 tonnes de DEEE (hors déchets récupérés par les enseignes en « 1 pour 1 »), ce qui représente environ 1,1 Kg par parisien et 25% de plus par rapport à l'année 2008.

Bilan quantitatif

Catégorie de déchet	Mode de collecte	% en poids
Tout venant	Sur appel et déchetteries	83
Gravats	Dépôts sauvages et déchetteries	6
Ferrailles	Dépôts sauvages et déchetteries	4
Papiers cartons	Déchetteries	2
DEEE	Déchetteries	3
Bois	Déchetteries	2

- Les objets encombrants « tout venant » des ménages sont dirigés vers les centres de tri du SYCTOM pour la récupération de certains matériaux.
- Les ferrailles et le bois sont acheminés directement vers les filières spécifiques de recyclage.
- Les gravats font l'objet d'un tri dans des centres dédiés.
- Les DEEE sont repris et traités par les éco organismes de cette filière, conformément au principe de « responsabilité élargie du producteur ».

Pour améliorer les performances du recyclage et limiter l'enfouissement, la Ville de Paris prévoit de continuer à renforcer son maillage de déchetteries, en créant des structures de proximité de plus petite échelle, intégrées dans le paysage urbain et accessibles à pied. Lorsque c'est possible ces mini déchetteries intégreront un système de ressourceries associées.

> LES MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS CONSACRÉS A LA COLLECTE

■ LES AGENTS OPÉRATIONNELS : LES DIFFÉRENTS MÉTIERS ET LA FÉMINISATION

Répartition	Entreprises		Régie*		Total
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
Éboueurs	0	441	68	1 496	2 005
Conducteurs	0	326	4	486	816
Chefs d'équipe	0	11	5	151	167
Agents de maîtrise	0	41	1	30	72
Total	0	819	78	2 163	3 060

* Les effectifs en régie sont comptabilisés au 31/12/09.

Les effectifs sont exprimés en équivalent temps plein, et ne se rapportent qu'à la seule mission collecte.

■ LES DIFFÉRENTS MÉTIERS AU SERVICE DE LA COLLECTE :

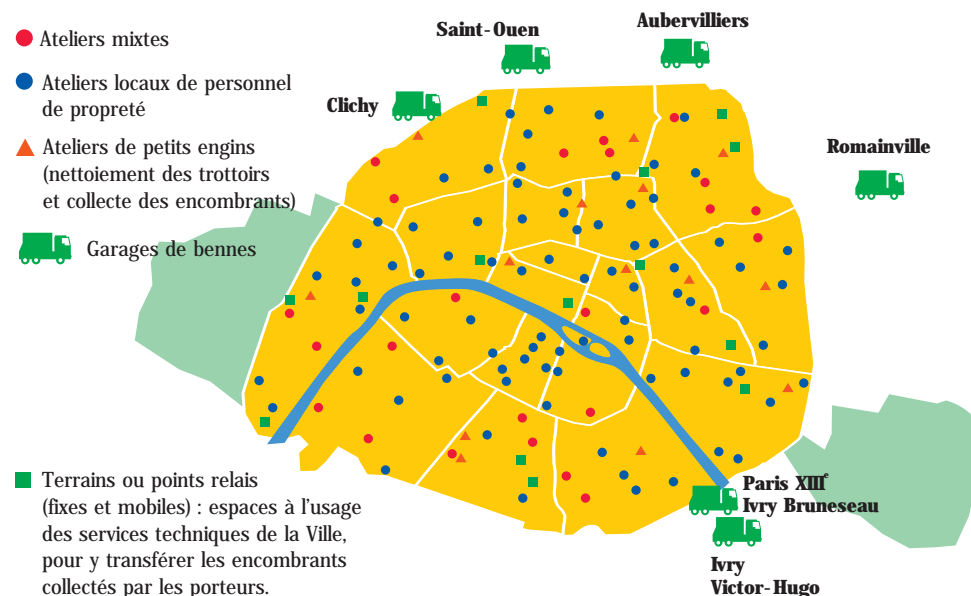
- Les éboueurs, les conducteurs et leur encadrement direct pour collecter les déchets.
- Les coordonnateurs de collecte et les ingénieurs, pour organiser la collecte (circuits, horaires, moyens matériels nécessaires) et assurer l'encadrement supérieur.
- Les ambassadeurs et médiateurs du tri, pour encourager les usagers et les aider à mettre en place leur pratique du tri. En 2009, ils étaient 104 à exercer cette fonction.
- Le C.A.P.P. : les agents de la Ville de Paris ne peuvent assurer la collecte des déchets que dans la mesure où les règles de présentation des déchets sont respectés (horaires, conteneurisation). Cette participation, n'étant pas toujours spontanée, le C.A.P.P. est amené à verbaliser en cas de non respect de la législation (14 669 PV dressés en 2009 dont 9 382 qui concernent le dépôt de déchets).

■ LA FÉMINISATION DES MÉTIERS DE LA COLLECTE

Le service technique de la propreté de Paris présente un faible taux de féminisation. Pourtant, depuis 2002 et l'ouverture aux femmes du métier d'éboueur, leur part dans les effectifs ne cesse d'augmenter.

En 2009, elles sont 248 en régie à exercer les fonctions d'éboueure, soit 8% de plus qu'en 2008. Pour les accueillir au mieux, les locaux sont progressivement adaptés, notamment par la réalisation de vestiaires et de sanitaires séparés.

■ IMPLANTATION DES ATELIERS ET GARAGES



■ LES VÉHICULES

A Paris, 540 bennes, toutes conformes aux normes françaises et à la réglementation en matière de sécurité, d'hygiène et de bruit, assurent la collecte des déchets ménagers et assimilés. Elles sont équipées de caissons de 7 à 22 m³ pour s'adapter à la topographie des voies parisiennes.

TYPES DE VÉHICULES	RÉGIE	ENTREPRISES	Total
Bennes (OM, MM, Verre)	242	257	499
dont GNV	182	150	332
diesel	60	107	167
Bennes pour encombrants (OE)	14	20	34
dont GNV	8	6	14
Utilitaires pour encombrants	155	0	155
Total*	411	277	688

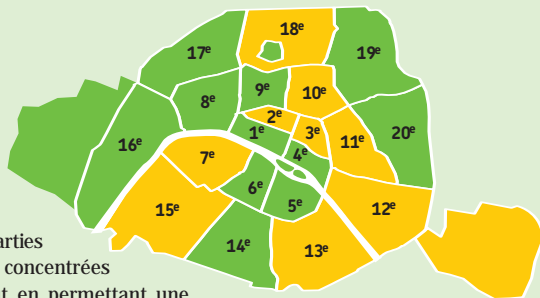
Caractéristiques des bennes

Type de benne	Volume	Poids total en charge	Charge utile	Dimensions
Voie étroite	6 à 11 m ³	7,5 à 12 t	> 2 t	Largeur <2,24 m
Voie moyenne	11 à 14 m ³	16 à 17 t	> 6 t	Largeur < 2,42 m
Voie large	14 à 17 m ³	19 t	> 7 t	Conforme code de la route
Voie extra large	> 17 m ³	26 t		Conforme code de la route

Horaires de collecte :

Les collectes d'ordures ménagères et de produits recyclables (sauf verre) ont lieu dans la même tranche horaire.

Globalement, la collecte s'effectue pour moitié le matin et pour moitié en soirée. Lors des réorganisations progressives, les collectes matinales des ordures ménagères ont été réparties sur toute la tranche horaire au lieu de se trouver concentrées en début de matinée. Cette réorganisation, tout en permettant une économie substantielle de moyens, a permis de réduire l'impact des nuisances sonores matinales.



Le matin ou le soir : ■ Le matin : 6 heures - 12 heures ■ Le soir : 17 heures - 23 heures

LES SOCIÉTÉS PRIVÉES ASSURANT UNE PARTIE DE LA COLLECTE

La collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables

En Juin 2009 un changement d'organisation a été mis en place (voir tableau ci-joint).

Arrondissements	Prestataires
2 ^e , 3 ^e et 19 ^e (jusqu'en Juin 2009)	Système mixte : collecte assurée en régie et mise à disposition de bennes et de chauffeurs par le privé.
2 ^e (après Juin 2009)	Régie
3 ^e et 19 ^e (après Juin 2009)	Derichebourg
5 ^e , 6 ^e , 8 ^e , 9 ^e , 12 ^e , 14 ^e , 16 ^e , 17 ^e et 20 ^e	Régie
7 ^e et 13 ^e	Véolia
1 ^e , 4 ^e , 10 ^e , 11 ^e , 18 ^e	Derichebourg
15 ^e	Pizzorno

La collecte du verre

La collecte du verre est assurée par des entreprises privées.

Collecte du verre	Prestataires	Fin du marché
Colonnes (collecte + maintenance)		
Tout Paris	POLYURBAINE	Janvier 2011
En porte à porte		
Lot 1	1 ^{er} , 3 ^e , 4 ^e , 11 ^e , 12 ^e , 20 ^e	SITA
	2 ^e , 5 ^e , 6 ^e , 13 ^e , 14 ^e	SEPUR
Lot 2	7 ^e , 8 ^e , 9 ^e , 10 ^e , 15 ^e , 16 ^e , 17 ^e , 18 ^e , 19 ^e	DRAGUI TRANSPORTS

Le traitement des déchets

Le traitement des déchets collectés par la Ville de Paris est confié au SYCTOM de l'agglomération parisienne, à l'exception du verre repris directement par la société Saint-Gobain, et des ferrailles et gravats triés issus des déchetteries acheminés directement dans les filières de recyclage.

La politique du SYCTOM en matière de traitement des déchets s'articule autour des points suivants : contribuer à la réduction des déchets, diversifier les modes de valorisation des déchets, diminuer les pollutions, développer le recours aux modes de transport alternatifs.

Au sein du SYCTOM, le traitement s'appuie sur 3 types d'installations :

Les usines d'incinération

Elles réduisent le tonnage des déchets de 2/3 et produisent, à partir de la combustion, de l'électricité et de la vapeur permettant de chauffer l'équivalent de 320 000 logements. **C'est la valorisation énergétique.** Les usines d'incinération du SYCTOM sont situées à Saint Ouen, Ivry Paris XIII, et Issy-les-Moulineaux où le centre multifilière « Isséane » a été mis en service en décembre 2007.

Le SYCTOM a mis en place, depuis 2004, des Commissions locales d'information et de surveillance (CLIS) qui ont pour vocation d'informer régulièrement et de façon transparente du fonctionnement et l'impact de ses 3 usines d'incinération.

Les centres de tri

Ils reçoivent les déchets du bac jaune triés par les habitants et une partie des objets encombrants. Ces déchets sont alors séparés par type de matériau et dirigés vers les filières de recyclage. **> C'est la valorisation matière.** Les centres de tri du SYCTOM se trouvent à Ivry-Paris XIII, Romainville, Nanterre, Saint Denis, et Issy-les-Moulineaux. Pour compléter ce dispositif, des centres de tri privés sont également utilisés. La construction du premier centre de tri parisien dans le 15^{ème} arrondissement est presque achevée.

Les installations de stockage des déchets

Ils recueillent les déchets dits « ultimes » c'est-à-dire qui n'ont pas de solution de valorisation viable.

On distingue 3 types d'installations en fonction des propriétés de déchets stockés :

- Les installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND). Ces déchets enfouis dégagent du gaz (biogaz ou méthane) qui est récupéré pour produire de l'électricité, et des effluents liquides (lixiviats) traités sur place
- Les installations de stockage de déchets dangereux (ISDD). Les déchets doivent subir un traitement pour les stabiliser, avant d'être enfouis (ex : amiante...).
- Les installations de stockage de déchets inertes réservés aux gravats.

Le SYCTOM dispose également d'un centre de transfert permanent (Romainville), qui lui permet de réguler le flux des déchets en les orientant vers les différents centres de traitement.

- Installation de stockage de déchets dangereux (ISDD)
- Installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND)
- Installation de stockage de déchets inertes (ISDI)

Centre de transfert des ordures ménagères

Usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM) appartenant au SYCTOM

> LES RÉSULTATS DE L'INCINÉRATION EN 2008 SYCTOM DE L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE

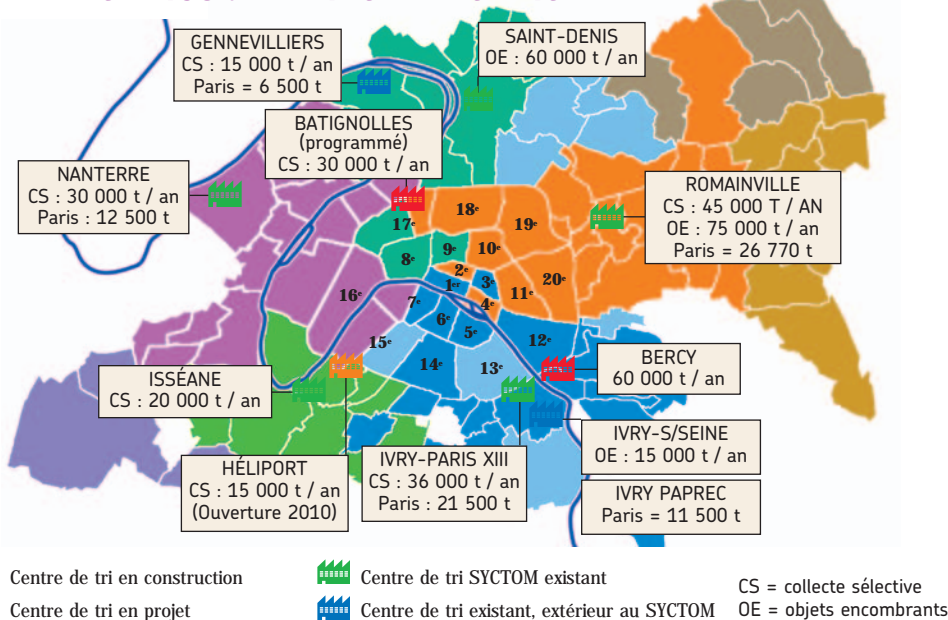
Centres d'incinération	Total 2007	Total 2008	Total 2009
Total incinéré	1 426 694 t	1 731 472 t	1 737 163 t
Sous-produits valorisés	3 centres SYCTOM uniquement	3 centres SYCTOM + 2 privés	3 centres SYCTOM + 2 privés
Électricité	129 611 MW/h	103 615 MW/h	156 142 MW/h
Vapeur	2 180 687 MW/h	2 541 579 MW/h	2 522 378 MW/h
Mâchefers	278 579 t	328 662 t	334 596 t
Ferrailles	33 126 t	36 079 t	38 661 t
Non ferreux (Aluminium, zinc...)	2 039 t	2 321 t	3 104 t
Résidus non valorisés			
Boues d'épuration	33 506 t	41 691 t	44 258 t
Cendres			

L'électricité produite à partir de l'incinération sert au fonctionnement de l'usine, le surplus étant vendu à ERDF. La CPCU (Compagnie parisienne de chauffage urbain) se procure dans les usines d'incinération la vapeur correspondant à l'alimentation en chauffage de **320 000** équivalents logements (l'équivalent de 6 400 chaufferies collectives au gaz ou au fioul).

Des métaux sont extraits en grande quantité des mâchefers pour être recyclés.

Les mâchefers, après maturation, servent de produits de remblai en sous-couche routière. Les résidus non valorisés sont envoyés en ISDD compte tenu de leur caractère dangereux.

> BASSINS VERSANTS ET LIEUX DE TRAITEMENT DES COLLECTES SÉLECTIVES ET DES ENCOMBRANTS PARISIENS



> LES RÉSULTATS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE EN 2009

	2007	2008	2009
TOTAL des déchets triés livrés au SYCTOM (collectes sélectives)	166 388	166 903	162 539 (162 681)
Valorisation matière dirigée vers les filières de recyclage	118 634 (71,3 %)	117 008 (70,1 %)	114 171 (70,1 %)
Emballages papiers et cartons	29 118	31 046	30 193
Briques alimentaires	832	1 131	1 037
Journaux, magazines	69 051	67 357	62 887
Autres papiers et cartons	8 319	5 462	8 251
Emballages en plastique	8 652	8 787	8 805
Métaux ferreux (acier)	2 163	2 523	2 562
Métaux non ferreux (aluminium)	100	162	152
Petit électroménager	399	540	284
Refus de tri dirigé vers l'incinération ou les CSDU	47 754 (28,7 %)	49 895 (29,9 %)	48 456 (29,8 %)

*données arrondies

Les données de ce tableau ne concernent que les déchets contenus dans le bac jaune. Le verre collecté est recyclé à 100% et les encombrants à 47%, les résidus étant acheminés en ISDND.

> L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DU TRAITEMENT DES DÉCHETS

La diversification des modes de traitement

Avec l'objectif de limiter les nuisances générées par l'élimination des déchets, une diversification des modes de traitement est mise en oeuvre par le renforcement de la capacité des centres de tri et le développement de la méthanisation : 3 centres de tri parisiens sont en projet, dont un en construction, celui de l'héliport (Paris 15^{ème}), qui ouvrira ses portes au second semestre 2010, et un centre de méthanisation, d'une capacité de 40 000 tonnes, qui devrait être implanté en Seine-Saint-Denis.

Le principe de méthanisation s'appuie sur le procédé de dégradation de la matière organique aboutissant à la production d'un biogaz ou méthane qui permet de produire de l'électricité, du biocarburant ou de la chaleur.

Par ailleurs, un centre de traitement multifilière devrait être mis en service à Romainville en 2013. Ce centre devrait comprendre une unité de tri des collectes sélectives (30 000 tonnes par an), une unité de tri/transfert fluvial des encombrants (60 000 tonnes par an) et une unité de tri/méthanisation (315 000 tonnes par an).

Enfin, la reconstruction du centre de traitement d'Ivry-Paris XIII a fait l'objet d'un débat public au cours de l'année 2009. Il est prévu de créer un centre multifilière équipé d'un centre de méthanisation à l'horizon 2023. Le tonnage annuel admissible de traitement baissera de 20 %, passant de 770 000 à 600 000 tonnes.

Le transport alternatif

Pour limiter les nuisances liées au transport routier des déchets, le SYCTOM rééquilibre les modes de transport des déchets en développant les transports alternatifs à la route. En 2009, le transport fluvial organisé par le SYCTOM a augmenté de 40%. Cela représente environ 354 000 tonnes de déchets ou 14 800 camions évités, soit 31% des tonnages qui transitent par la voie d'eau.

> ÉCONOMIES DE MATIÈRES PREMIÈRES ET D'ÉNERGIE RÉALISÉES AU SYCTOM DE L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE GRÂCE À LA COLLECTE SÉLECTIVE



> REJETS DANS L'ATMOSPHÈRE EN 2009 DES USINES D'INCINÉRATION DU SYCTOM DE L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE

Tonnage envoyé par le SYCTOM en filière de recyclage en 2009	Économies réalisées		
	en matières premières	en CO ₂	et en énergie
2 600 t d'acier	3 680 t de minerai de fer 1 490 t de coke (charbon) 2 836 m ³ d'eau	4 680 t	16 490 MW/h
150 t d'aluminium	340 t de bauxite 1 350 m ³ d'eau	109 t	4 440 MW/h
109 350 t de verre	72 171 t de sable 59 049 m ³ d'eau	43 740 t	119 799 MW/h
8 800 t de plastiques	7 323 m ³ de pétrole 2 151 600 m ³ de gaz naturel 73 761 m ³ d'eau	10 560 t	105 829 MW/h
102 200 t de papier-carton	266 742 t de bois 1 724 114 m ³ d'eau	4 088 t	1 122 326 MW/h

mode de calcul : logiciel e-tonnes Eco-emballages

Valeurs des campagnes réalisées en 2009 par les laboratoires NORISKO, VERITAS et SOCOR.

Nature des rejets	Valeurs limites d'émissions applicables depuis le 28/12/2005	Ivry-Paris XIII			
		Arrêté ministériel du 20/09/2002	Février	Avril	Août
Concentrations en mg/Nm ³ à 11 % d'O ₂					
Poussières	10	(1) 11,45	8,8	4,7	6,5
▼ Gaz acides					
Acide chlorhydrique	10	2,8	2,3	4,5	0,6
Acide fluorhydrique	1	0,1	0,2	0,4	0,04
Dioxyde de soufre	50	10	23	10	14
Oxydes d'azote	200 (80 (2))	55	57	60	76
▼ Métaux lourds					
Cadmium + Thallium	0,05	0,007	0,012	0,007	0,006
Mercuré	0,05	0,003	0,002	0,002	0,001
Antimoine + arsenic + plomb + chrome + cobalt + cuivre + manganèse + nickel + vanadium	0,50	0,16	0,18	0,108	0,087
Dioxines et furanes (ng/Nm ³) (3)	0,10	0,039	0,012	0,021	0,009

(1) La valeur obtenue, comprise entre les seuils réglementaires journaliers (10 mg/Nm³) et semi-horaire (30 mg/Nm³), est à relativiser dans la mesure où le contrôle ponctuel des rejets par le laboratoire pour ce paramètre ne porte pas sur 24 heures mais sur une plage de prélèvement de quelques heures. Les mesures en continu réalisées par l'exploitant dans le cadre de son autocontrôle pour la même période, intégrées sur 24 heures et sur 30 minutes, sont restées inférieures aux seuils réglementaires applicables.

(2) Le plan de protection de l'atmosphère de l'Île-de-France fixe la valeur limite d'émission à 80 mg/Nm³ (le seuil fixé par la directive européenne est de 200 mg/Nm³) et repris dans l'arrêté d'autorisation d'exploiter à Ivry-Paris XIII et Saint-Ouen. A Isséane, l'arrêté d'autorisation

	Saint-Ouen				Isséane			
	Février	Mai	Juillet	Octobre	Février	Mai	Juillet	Octobre
	1,1	1,8	0,9	2,5	1,0	0,6	9,2	0,3
	2,2	1,8	1,5	1,2	4,7	7,2	1,2	2,2
	0,1	0,4	0,1	0,2	0,1	0,4	0,1	0,1
	13	15	13	18	0,2	3,1	1,1	2,0
	55	49	56	50	69	54	47	46
	0,002	0,016	0,004	0,027	0,004	0,004	0,009	0,010
	0,002	0,026	0,007	0,003	0,013	0,010	0,001	0,001
	0,03	0,19	0,07	0,19	0,03	0,04	0,13	0,06
	0,016	0,015	0,003	0,004	0,004	0,004	0,002	0,006

Source : SYCTOM

délivré par le Préfet des Hauts-de-Seine fixe le seuil d'émission des oxydes d'azote à 70 mg/Nm³.

(3) ng/Nm³ = nanogramme (millardième de gramme) par norme mètre cube.

Nota : les valeurs indiquées sont des valeurs maximales prenant en compte la valeur du seuil de détection lorsque la valeur réelle est inférieure à ce dernier.

Les éléments financiers

> COÛTS COMPLETS LIÉS À LA COLLECTE ET AU TRAITEMENT DES DÉCHETS EN 2009

Les éléments ci-dessous présentent l'effort budgétaire global que la Ville mène pour assurer le service de collecte. Ils intègrent les charges transverses constituées par les frais de structure de la Ville de Paris. Ils s'appuient sur les données du compte administratif dont sont extraits les coûts liés à la seule collecte.

■ LES PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSES BUDGÉTAIRES

- Contrats de prestation avec des entreprises : 84,1 M€
Les principaux prestataires sont :

	Total versé en 2009	
Collecte des déchets (ordures ménagères, collecte sélective, corbeilles de rue)	Véolia / Nicollin	28,3 M€
	Suez (SITA)	14,2 M€
	Polyurbaine	19,2 M€
	Pizzorno	8,3 M€
	Lachaux paysage	0,5 M€
Fourniture et maintenance des bacs	Plastic Omnium/Sulo	3,9 M€
	Citec	2,4 M€
	Conteneur	1,3 M€
Gestion des déchetteries et des encombrants	EPES / Polyurbaine	6,0 M€

- Les charges de personnel : 138,3 M€
- Les charges à caractère général : 20,7 M€
- La Redevance versée au SYCTOM de l'agglomération parisienne pour le traitement des déchets : 122,0 M€
Elle se décompose en une part « population » calculée sur la base de 7,14 € par habitant, majorée de 20 % pour la Ville de Paris, et une part « tonnages » calculée sur la base de 96,83 € par tonne de déchets traités.
- Immobilisations corporelles et en cours (achat de matériel roulant, outillage technique...) : 3,3 M€

■ LES PRINCIPAUX POSTES DE RECETTES BUDGÉTAIRES

- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : 377,5 M€
Cette taxe est calculée à partir de la valeur du foncier bâti.
- Redevance spéciale pour les gros producteurs de déchets non ménagers : 21,1 M€
Pour les professionnels dont la production de déchets est importante (> à 330 litres/jour), la Ville a mis en place une redevance spéciale proportionnelle au volume de déchets collectés.

- Autres prestations de services : 0,3 M€
- Autres recettes perçues par la Ville en 2009 pour la collecte des déchets : 12,0 M€
On y distingue principalement :
- Soutien à la collecte sélective versé par le SYCTOM à ses communes adhérentes : 10,75 M€.
- Soutien versé par les sociétés agréées pour favoriser la collecte et le tri des emballages ménagers :
 - Eco-emballages : 0,72 M€
 - Adelphe : 0,19 M€
- Soutien pour la reprise du verre trié par Saint Gobain : 0,21 M€
- Soutien versé par les sociétés agréées pour favoriser la collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques : 0,08 M€
Sommes issues du versement par les fabricants d'emballages de la contribution à leur élimination au titre de la « Responsabilité Élargie du Producteur ».

> COÛTS A LA TONNE DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DES DÉCHETS POUR LA VILLE DE PARIS EN 2009

■ COÛTS COMPLETS DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DES DÉCHETS POUR LA VILLE DE PARIS EN 2009

Rapportés à la tonne, les coûts complets de collecte et traitement conduisent aux résultats suivants :

Résultats exprimés en euros TTC par tonne*	Ordures ménagères	Verre		Multimatériaux	Objets Encombrants
		colonnes	GPV et particuliers		
Coût moyen de collecte	140	76	183	234	541
Coût bacs, colonnes ou supports	8	24	2	10	
Coût de traitement par le SYCTOM	112			112	112
Soutien du SYCTOM à la collecte sélective				-126	
Recette de valorisation du verre		-20	0		
Subvention ADELPHÉ		-4	-4		
Coût total	260	76	181	231	653
Coût moyen par habitant, par an	98,9	0,4	4,2	8,5	26,6

* Tonnage : OM : 841 176 - Colonnes : 10 606 - GPV : 51 396 - MM : 81 195 - OE : 90 192

■ COÛTS INDUSTRIELS DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DES DÉCHETS POUR LA VILLE DE PARIS EN 2009

Dans ces agrégats budgétaires globaux, la Ville de Paris identifie précisément les coûts industriels du service de collecte et de traitement qui isolent, sans les frais de structure, les seules dépenses liées à l'exécution directe de la collecte.

Ce sont en effet les coûts qui reflètent le plus exactement l'efficacité des techniques et de l'organisation de la collecte.

Résultats exprimés en euros TTC par tonne*	Ordures ménagères	Verre		Multimatériaux	Objets encombrants
		colonnes	GPV et particuliers		
Coût moyen de collecte	118	60	153	198	459
Coût bacs, colonnes ou supports	8	24	2	10	
Coût de traitement par le SYCTOM	112			112	112
Soutien du SYCTOM à la collecte sélective				-126	
Recette de valorisation du verre		-20	0		
Subvention ADELPHÉ		-4	-4		
Coût total	238	60	151	195	571
Coût moyen par habitant, par an	90,5	0,3	3,5	7,1	23,3

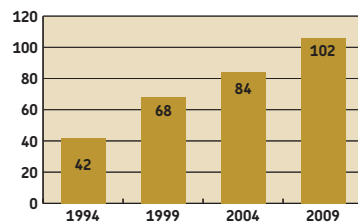
* Tonnage : OM : 841 176 - Colonnes : 10 606 - GPV : 51 396 - MM : 81 195 - OE : 90 192

Les erreurs de tri ont un coût

La présence de déchets non recyclables ou non conformes aux capacités de recyclage dans les bennes peut entraîner la pollution de la totalité de son contenu et son déclassement par le centre de tri, c'est-à-dire son renvoi vers l'incinération. Au coût de collecte sélective, s'ajoutent alors le coût de traitement comme ordures ménagères, mais aussi la perte du bénéfice écologique. De plus, ce déclassement entraîne le non-versement par le SYCTOM du soutien à la collecte sélective. Cette collecte, normalement moins onéreuse grâce à cette aide du SYCTOM, fait alors l'objet d'un surcoût de 126 euros par rapport à la collecte des ordures ménagères.

Évolution des coûts moyens du traitement des déchets en tenant compte des soutiens aux collectes sélectives (coût net moyen pondéré en euros par tonne)

Pour s'adapter à une réglementation de plus en plus exigeante sur les plans sanitaire et environnemental et pour financer la reconstruction d'installations de traitement performantes comme ISSEANE, et la réalisation de nouveaux centres de tri, les coûts de traitement ont régulièrement augmenté au cours de ces quinze dernières années.



BOUES : résidus issus du traitement des eaux filtrant les fumées d'incinération.

CENDRES : particules volantes contenues dans les fumées, récupérées par des filtres électrostatiques.

COLLECTE DES DÉCHETS : ensemble des moyens d'acheminement des déchets vers les filières de traitement = collecte en porte-à-porte au domicile des Parisiens + apport volontaire en déchetterie par les particuliers + colonnes à verre + apport en déchetterie des déchets ramassés sur voie publique par les services de propreté.

ISD : installation de Stockage des déchets. Les déchets qui ne sont ni incinérés ni valorisés sont dirigés, vers ces centres pour y être enfouis dans des fosses étanches. Il existe 3 catégories d'installation : les ISDND pour les déchets non dangereux, les ISDD pour les déchets spéciaux ou toxiques, et les ISDI pour les déchets inertes.

DECLASSEMENT DE BENNE : benne de collecte sélective refusée par le centre de tri car contenant des déchets non recyclables, et redirigée vers l'incinération.

DEEE : déchets d'équipements électriques ou électroniques, c'est-à-dire issus de tous les équipements fonctionnant avec une prise électrique, une pile ou un accumulateur. DEEE blanc = gros électroménager, DEEE brun = matériel hi-fi et DEEE gris = matériel audiovisuel et informatique.

DNM : déchets non ménagers collectés par les services municipaux, assimilables aux ordures ménagères mais produits par les entreprises, artisans et commerçants parisiens.

DTQD : déchets toxiques en quantités dispersées. Déchets spéciaux des ménages (peintures, solvants,...) nécessitant une collecte et un traitement appropriés en raison du risque qu'ils représentent.

ENCOMBRANTS : les objets encombrants sont des déchets non putrescibles qui, par leur volume ou leur poids, ne peuvent être pris en compte lors de la collecte : électroménager, gravats, ferraille...

FINES : tous les déchets inférieurs à 2 mm.

GNV : gaz naturel pour véhicules. Energie qui présente les meilleures performances environnementales du moment car émettant moins d'oxyde d'azote, de particules et de benzène.

GPV : gros producteurs de verre, en majorité les métiers de la restauration.

MÉTHANISATION : procédé de traitement des ordures ménagères permettant de produire du compost et du biogaz à partir de la décomposition biologique anaérobie de la matière organique.

MM : multimatériaux. Dénomination qui désigne les déchets recyclables (hors verre) collectés en mélange dans les bacs jaunes.

MODECOM : méthode de caractérisation des ordures ménagères. Elle permet la reconstitution de la poubelle type parisienne à partir de l'analyse du contenu des différents bacs ramenée au tonnage de chaque collecte. La connaissance de la composition des ordures ménagères est un préalable indispensable à une bonne gestion des déchets ménagers.

OM : ordures ménagères et collectés dans les bacs verts.

PORTE-À-PORTE (COLLECTE EN) : collecte des déchets au pied des immeubles parisiens = ramassage des bacs vert, jaune et blanc, des DNM, des encombrants des particuliers.

REFIOM : résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères. Ce sont les cendres et les boues.

RESSOURCERIE : lieu où les particuliers peuvent déposer des objets dont ils souhaitent se défaire (électroménager, meubles, livres, produits techniques, ...) et auxquels la « ressourcerie » va donner une seconde vie en réparant, en réemployant ou en recyclant.